



Association Culturelle et sportive TROIS-BASSINS  
6 A Rue des Franciseas2  
97 426 TROIS-BASSINS  
TEL 0692 24 13 10  
Mail :asctb3@yahoo.fr

## **REGLEMENT TRAIL GRAND BENARE TROIS-BASSINOISE**

### **Conditions Générales**

#### **Article 1 : Définition de l'épreuve**

##### **La TROIS-BASSINOISE**

- 1- Un trail de 50 kms.**
- 2- Un trail court 26 km**

**Une épreuve sportive mise en place par l'Association Culturelle Sportive de Trois Bassins (ACSTB) en partenariat avec la municipalité de trois Bassins.**

La participation de tout concurrent à l'épreuve l'engage à respecter ce règlement. Tout incident ou accident survenu lors de l'épreuve pour le non-respect du règlement décline la responsabilité de l'organisateur. Le comité d'organisation est composé des membres de l'association, d'administratif qui se réserve le droit de disqualifier tout concurrent pour manquement au règlement.

#### **Article 2 : Définition de l'épreuve**

LA TROIS-BASSINOISE :

Un trail de 50 km pour un dénivelé positif de 2760 m, dénivelé négatif 2760M  
Au départ du centre-ville en passant par des sentiers, des pâturages, la forêt sèche, la forêt de bois de couleurs, pour rejoindre l'Arrivée place de l'Église à TROIS-BASSINS.

## **Article 3 : Conditions d'admission des concurrents**

**Les inscriptions sont reçues dans la limite des places disponibles**

**300 pour le trail long**

**300 pour le trail court /randonnée**

Jusqu'au jeudi **27 juillet 2023** inclus .par courrier, mail, en ligne sur le site sport pro au siège de l'association le mardi de 14 à 16 h sur rendez-vous. Toute inscription sera traitée par ordre d'arrivée et ne sera effective qu'à réception du dossier complet dûment rempli accompagné des certificats médicaux et du montant de la participation.

Pour les **non licenciés** à la fédération française d'athlétisme, un certificat médical de non Contre – indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou course de montagne **de moins d'1 an** est à joindre au bulletin d'inscription.

Pour les licenciés une copie de la licence de FFA (licence Athlète Compétition)

Adresse suivante :

La société de chronométrage SPORT PRO REUNION prestataire de service de la manifestation assure: la publication, la gestion des inscriptions et des résultats. Les inscriptions et le paiement peuvent se faire en ligne :

Sur le site **www.sportpro.re** ou par retour du bulletin d'inscription téléchargeable sur sportpro.re à : **SPORT PRO REUNION BP 179 97470 SAINT-BENOIT**

Au siège de l'association le mardi de 15 à 17h.

***Informations complémentaires au :***

ACSTB 6 A, allée des Franciseas

97426 Trois-Bassins

Tel : 0693 90 89 45 / 0692 24 13 10 / 06 92 44 24 10

Email : [acstb mailto:acstb3@yahoo.fr@yahoo.fr](mailto:acstb3@yahoo.fr). Site : acstb.fr

## **SÉCURITÉ du PARCOURS**

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis.

## **Article 4 : Catégories des concurrents et classements**

Tous les participants sont groupés dans l'une des 6 catégories d'âge

Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après :

Les Catégories d'âge Aout 2022 (valable jusqu'au 31 aout 2023)

Classements prévus :

Vainqueur au scratch féminin masculin

Licenciés ou non : Les 3 premiers de chaque catégorie féminin/masculin

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE (suite)	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Espoirs	ES	1999 à 2001	Masters 3	V3	1966 - 1970
Juniors	JU	2002 à 2003	Masters 4	V4	1961 - 1965
<b>Cadets</b>	<b>CA</b>	<b>2004 à 2005</b>	Masters 5	V5	1956 - 1960
<b>Seniors</b>	<b>SE</b>	<b>1986 - 1998</b>	Masters 6	V6	1961 - 1954
Masters 0	VO	1982 - 1985	Masters 7	V7	1953 - 1949
Masters 1	V1	1977 - 1981	Masters 8	V8	1948 - 1942
Masters 2	V2	1973 - 1976	Masters 9	V8	1941 - 1944

Aucune récompense ne sera gardée en cas d'absence. Pas de cumul



## **Article 5 : Tenue /équipement trail**

Le dossard devra être posé de façon visible sur le devant du maillot.

Un tee shirt finisher sera fourni par l'organisateur à chaque concurrent à l'arrivée de la course.

### **Obligatoire:**

- réserve d'eau minimum 1 litre<sup>30</sup>
- une lampe frontale, en bon état de marche avec piles de rechange,
- couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire,
- veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps, téléphone mobile (petit conseil notez-le n° sécurité de l'organisation)

### **Fortement recommandé**

- pièce d'identité.
- vérifier l'état de fonctionnement de votre téléphone
- pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou,- casquette, bandana ou bonnet, gants.- vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides. Vêtements de rechange

## **Article 6 : Remise des dossards**

### **Sera communiqué ultérieurement**

La remise des dossards aura lieu pour les 2 courses le

Jeudi : 27 juillet 2023.

Vendredi : 28 juillet 2023.

Un briefing aura lieu le :

Dimanche 30 Juillet 2023 à 5 h45 avant le départ du trail long de 50 km prévu pour 6h00

Dimanche 30 juillet 2023 à 7 h45 avant le départ du trail court de 26 km prévu pour 8h00.

## **Article 7 : Assurance**

Une assurance de responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents est souscrite par le club pour couvrir la manifestation.

Aussi, nous conseillons aux non-licenciés de souscrire à une assurance individuelle. La responsabilité de l'organisation est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage tardif, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course.

## **Article 8: Sécurité et Assistance**

Elle est assurée par un ensemble constitué de deux médecins, trois infirmières, deux ambulances, des signaleurs disposés le long du parcours de postes de secours, de poste de contrôle, de 2 PC intermédiaires et d'un PC à l'arrivée place de l'Eglise.

La police municipale assure la signalisation au niveau de la départementale : route Hubert Delisle, Mont vert, centre- Ville.

Le centre de secours d'urgence ouest, les pompiers, la gendarmerie, le PGHM seront informés de la tenue de la manifestation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. A défaut l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler .Aucun point d'eau n'est prévu hors zone de ravitaillement Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau et de nourriture en quantité suffisante

## **Article 9 : Motifs de disqualification**

- Non présentation à un poste de contrôle. Absence de dossard.
- Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents.
- Abandon de déchets sur le parcours.
- Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.
- Prise de raccourcis dans les sentiers.
- Agression physique ou verbale d'un agent du Parc national ou de toute autre personne surveillant le bon déroulement de la course.

## **Article 10 : Ravitaillements**

**6** Postes de ravitaillement sont répartis tout au long du parcours y compris départ/arrivée.

### **Dans le cadre de la protection de l'environnement**

Chaque coureur doit utiliser un **gobelet réutilisable** (non fourni par l'organisation) afin de pouvoir consommer les boissons mises à disposition. Toutes consommations doivent se faire sur place et les déchets remis dans le sac prévu à cet usage.

Aucun ravitaillement hors des pistes carrossables.

Le remplissage des gourdes est autorisé à chaque poste de ravitaillement.

## **Article 11: Droits d'inscriptions**

Frais de participation 50€ pour le trail et 28€ pour le semi trail.

Vos frais d'inscriptions vous donne droit à :

Un dossard personnalisé, un tee shirt -finisher, et une médaille seront remis à chaque concurrent à l'arrivée de la course

## Article 12 : Parcours détaillés et tracés

**Aucune reconnaissance ne sera autorisée avant la course sur les terrains privés**

**Départ** se fera : place de l'Eglise pour les 2 courses.

**6 h00** pour le trail long. **8 h00** pour le trail court

**L'arrivée** se fera : place de l'Eglise de Trois Bassins

Place de l'Eglise , vers la route Rue François de MAHY, parcours de santé, z a c, chemin MAUSOLE en face chemin canne sortie des limites, prendre à gauche vers Route Hubert de Lille à droite continuer tout droit avant la ravine des trois Bassins , prendre la piste dans les pâturages BERBY à droite, continuer jusqu'à la ferme CAROUPIN, chemin Grand bassin intersection chemin tamarins( **ravitaillement**) prendre à Gauche sur 2 km, vous êtes au 1<sup>er</sup> kiosque chemin VAUDEVILLE continuer sur votre gauche environ 700 m prendre le pâturage THOMAS, continuer sur la piste forestière tout droit vous arrivez sur la route forestière et à droite vers le gîte des tamarins ( **ravitaillement**). **Pour le trail long de 50 km** refaire le stock de votre sac à partir de ce moment vous êtes en **semi –autonomie sur environ 10 km** reprendre le Sentier VAUDEVILLE à gauche direction la Glacière continuer en direction du Grand-Bénare commencez votre descente le long du Grand bord vous arrivez sur la route du maïdo prenez à gauche vers le ravitaillement du **MIRADOR** tout de suite à droite vers le sentier des laves au bout du sentier prendre à gauche la piste 1800 sur environ 6,5 km vers le gîte des tamarins( **ravitaillement**) . Continuez prendre à droite descendre le sentier forêt VAUDEVILLE jusqu'au bout à droite sur 200m le chemin tamarins en direction du kiosque et là poursuivez à gauche sur le chemin des tamarins environ 2km qui vous conduit au dernier ( **ravitaillement**) A partir de là il vous reste 6 km à parcourir, (ferme CAROUPIN, pâturage Germeuil, route Hubert de Lille, chemin des limites, chemin Mausole...) pour atteindre **l'ARRIVEE**. **Pour le trail court** après le gîte 50 m prendre le chemin forestier à droite sentier VAUDEVILLE et chemin tamarins à gauche à partir du Kiosque emprunter le même tracé pour rejoindre l'**ARRIVEE**.